



COMITE SYNDICAL – Séance du JEUDI 03 SEPTEMBRE 2020

Date de convocation : 24 août 2020 - Date d'affichage : 24 août 2020

Nombre de délégués : En exercice : 22 - Présents : 19 - Votants : 21

L'an deux mille vingt, le jeudi trois septembre, à 19h00, les délégués des communes auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Région de Chevreuse, légalement convoqués, se sont rassemblés au siège du Syndicat, sous la Présidence de Monsieur Jacques PELLETIER.

Secrétaire de séance : Ghyslaine WOLFF

ETAIENT PRESENTS

CERNAY LA VILLE	:	José SANTINHO	
CHATEAUFORT	:	Christophe JOYAU	Guillaume CASSEZ
CHEVREUSE	:	Anne HERY LE PALLEC	Pierre GODON
CHOISEL	:	Gaëlle DIZENGREMEL	
DAMPIERRE EN YVELINES	:	Ghyslaine WOLFF	Anne BRUNEL
MAGNY LES HAMEAUX	:	Bertrand HOUILLON	Emilie STELLA
MILON LA CHAPELLE	:	Jacques PELLETIER	Pascal HAMON
SAINT FORGET	:	Frédérique VAUSELLE	
SAINT LAMBERT DES BOIS	:	Olivier BEDOUELLE	Claude HELIE
SAINT REMY LES CHEVREUSE	:	Dominique BAVOIL	Dominique DUFRASNES
SENLISSE	:	Marie-Philomène TAVARES	Delphine REAU

ABSENTS REPRESENTES

CERNAY LA VILLE	:	Georges PASSET donne pouvoir à José SANTINHO
CHOISEL	:	Cécile DISPAU donne pouvoir à Gaëlle DIZENGREMEL

ABSENTS EXCUSES

SAINT FORGET	:	Isabelle GAUTHERON
--------------	---	--------------------

PROCES-VERBAL DE SEANCE

ORDRE DU JOUR :

- *Nomination d'un secrétaire de séance*
- *Installation du Comité Syndical*
 - *Election du Président*
 - *Election du Bureau*
- *Délibération de délégation au Président*
- *Délibération des tarifs piscine et salle des sports saison 2020/2021*
- *Délibération des tarifs conservatoire saison 2020/2021*
- *Questions diverses*

Monsieur Jacques PELLETIER, Président sortant, ouvre la séance à 20h00 en souhaitant la bienvenue à tous les délégués. Il procède à l'appel nominatif des membres du Conseil Syndical et, constatant que le quorum est atteint, le Conseil est valablement installé.

Monsieur Jacques PELLETIER, doyen d'âge, peut assurer la Présidence du Comité Syndical pour l'élection du Président.

Une secrétaire de séance est nommée : Mme Ghyslaine WOLFF (Dampierre-en-Yvelines), ainsi que 2 scrutateurs : Mme Anne BRUNEL (Dampierre-en-Yvelines) et Mr José SANTINHO (Cernay-la-Ville).

Avant de procéder à l'élection du Président, Monsieur Houillon prend la parole : Le contentieux entre le SIVOM et la Ville de Chevreuse qui dure depuis 7 ans (2013) « perturbe » les relations de travail entre les communes membres du syndicat. Il demande que la prochaine présidence crée un groupe de travail (bureau) pour réfléchir en toute sérénité aux différentes solutions et trouver un compromis afin d'apaiser les différentes tensions.

Monsieur Pelletier précise qu'il a toujours informé tous les Maires et les élus sur cette affaire et, en tant que candidat à la nouvelle présidence, s'il est ré-élu, son intention est de continuer en ce sens.

Monsieur Bavoil précise que le SIVOM mérite une bonne sortie de cette crise qui a été bien gérée et approuve tout à fait cette proposition.

Monsieur Pelletier, seul candidat à l'élection de Président, présente en quelques points principaux l'état du SIVOM de la Région de Chevreuse à ce jour. Jusqu'au 31/12/2019, les comptes du SIVOM étaient parfaitement équilibrés au point qu'il n'a été procédé à aucune augmentation des impôts pendant la dernière mandature.

Pour ce qui concerne les travaux qui ont été lancés en 2018, l'aire de jeux aquatiques pour la piscine et le bassin extérieur pour l'espace forme, ceux-ci sont en phase de réception.

Evidemment, en mars 2020, l'épidémie COVID-19 et toutes les recommandations sanitaires ont fait chuter lourdement les recettes du centre aquatique. En effet, à ce jour, nous estimons une chute des recettes à 300 000 €.

La difficulté du fait de cette épidémie est de trouver les solutions pour que les participations des communes soient impactées le moins possible dans la préparation du budget 2021 sachant qu'à ce jour rien ne nous dit que le centre aquatique retrouvera toute sa fréquentation habituelle pour l'exercice 2021. Je m'emploierai à trouver des solutions financières pour traverser le mieux possible cette difficile période.

I. ELECTION DU PRESIDENT

Monsieur Jacques PELLETIER demande qui fait acte de candidature.
Un seul candidat se présente : Monsieur Jacques PELLETIER.

1^{er} TOUR DE SCRUTIN

Inscrits	:	19
Votants	:	21
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	21
Nombre de suffrages exprimés	:	21
Nombre de bulletins blancs	:	3
Majorité absolue	:	11
Nombre de voix « Jacques Pelletier »	:	18

Monsieur Jacques PELLETIER est élu Président du SIVOM de la Région de Chevreuse à la majorité absolue au 1^{er} tour et a été immédiatement installé.

II. ELECTION DU BUREAU

Le Président rappelle les postes à pourvoir pour le Bureau du SIVOM de la Région de Chevreuse : 2 Vice-présidents, 1 Secrétaire, 1 Secrétaire Adjoint, 1 Trésorier, 1 Trésorier Adjoint.

A bulletin secret, il est procédé au vote de chaque membre du bureau.

1^{er} VICE-PRESIDENT

CANDIDAT	:	Bertrand HOUILLON
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	21
Nombre de suffrages exprimés	:	21
Nombre de bulletins blancs	:	2
Majorité absolue	:	11
Bulletins « Bertrand HOUILLON »	:	19

Monsieur Bertrand HOUILLON est élu 1^{er} Vice-président du SIVOM de la Région de Chevreuse.

2^{ème} VICE-PRESIDENT

CANDIDATS	:	Georges PASSET et Dominique BAVOIL
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	21
Nombre de suffrages exprimés	:	21
Nombre de bulletins blancs	:	1
Majorité absolue	:	11
Bulletins « Georges PASSET »	:	8
Bulletins « Dominique BAVOIL »	:	12

Monsieur Dominique BAVOIL est élu 2^{ème} Vice-président du SIVOM de la Région de Chevreuse.

SECRETAIRE

CANDIDATS	:	Georges PASSET et Olivier BEDOUELLE
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	21
Nombre de suffrages exprimés	:	21
Majorité absolue	:	11
Bulletins « Georges PASSET »	:	10
Bulletins « Olivier BEDOUELLE »	:	11

Monsieur Olivier BEDOUELLE est élu secrétaire du SIVOM de la Région de Chevreuse.

SECRETAIRE ADJOINT

CANDIDATS	:	Georges PASSET
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	21
Nombre de suffrages exprimés	:	21
Nombre de bulletins blancs	:	2
Majorité absolue	:	11
Bulletins « Georges PASSET »	:	19

Monsieur Georges PASSET est élu secrétaire du SIVOM de la Région de Chevreuse.

TRESORIER

CANDIDATS	:	Dominique DUFRASNES et Anne HERY-LE PALLEC
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	21
Nombre de suffrages exprimés	:	21
Nombre de bulletins blancs	:	1
Majorité absolue	:	11
Bulletins « Dominique DUFRASNES »	:	6
Bulletins « Anne HERY-LE PALLEC »	:	14

Madame HERY-LE PALLEC est élue trésorière du SIVOM de la Région de Chevreuse.

TRESORIER ADJOINT

CANDIDATS	:	Dominique DUFRASNES, Claude HELIE, Frédérique VAUSELLE
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	21
Nombre de suffrages exprimés	:	21
Nombre de bulletins blancs	:	1
Majorité absolue	:	11
Bulletins « Dominique DUFRASNES »	:	2
Bulletins « Claude HELIE »	:	3
Bulletins « Frédérique VAUSELLE »	:	15

Madame Frédérique VAUSELLE est élue trésorière adjointe du SIVOM de la Région de Chevreuse.

Le BUREAU du Comité Syndical du SIVOM de la Région de Chevreuse est ainsi composé :

Président	:	Jacques PELLETIER
1^{er} Vice-président	:	Bertrand HOUILLON
2^{ème} Vice-président	:	Dominique BAVOIL
Secrétaire	:	Olivier BEDOUELLE
Secrétaire Adjoint	:	Georges PASSET
Trésorière	:	Anne HERY-LE PALLEC
Trésorière Adjointe	:	Frédérique VAUSELLE

III. DELEGATION AU PRESIDENT DU SIVOM

Le Président propose de reconduire les mêmes délégations que dans les mandats précédents afin de faciliter le fonctionnement du SIVOM de la Région de Chevreuse.

Monsieur Bavoil demande qu'il soit précisé dans le paragraphe concernant les actions en justice que, pour toute ouverture de contentieux avec des collectivités locales, le Bureau donne son accord et que cet accord soit validé par une délibération du Comité Syndical.

Considérant qu'il revient au Comité Syndical de définir l'étendue des délégations consenties, sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, **à l'unanimité des présents ou représentés**, décide que le Président est chargé, pour la durée de son mandat de prendre toute décision concernant :

- la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 90 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change.
- la création, la modification et la suppression des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services.
- d'exercer toute action en justice au nom du SIVOM de la Région de Chevreuse dans les actions en justice ou de défendre celui-ci dans les actions intentées contre lui pour tout contentieux ; toutefois, si le contentieux devait concerner une collectivité locale, le Comité Syndical devrait donner son accord par délibération avant que la procédure judiciaire ne soit lancée.
- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du SIVOM de la Région de Chevreuse.

Il est précisé que conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, le Président doit rendre compte, à chacune des réunions obligatoires, des décisions prises dans le cadre des délégations consenties.

IV. TARIFS PISCINE ET SALLE DES SPORTS – SAISON SCOLAIRE 2020/2021

Le Président explique que les conventions d'utilisation de la piscine intercommunale et de la salle des sports du SIVOM de la Région de Chevreuse sont établies en « année scolaire », soit de septembre à juin de l'année suivante.

Madame HERY prend ensuite la parole et rappelle, comme chaque année, que les associations utilisatrices de la piscine et de la salle des sports du SIVOM ne devraient pas payer de location pour les infrastructures sportives.

Le Président lui répond qu'à ce jour, le SIVOM n'a pas de carte de distribution de subventions ; il précise que si l'assemblée est d'accord sur ce principe, il faudra augmenter les centimes syndicaux. Le Président précise qu'il n'est pas pour une gratuité car le coût de fonctionnement, notamment pour l'électricité, le gaz, les frais du personnel, etc., est élevé. De plus, aujourd'hui, dans cette période de gestion consécutive au COVID-19, il ne semble pas raisonnable de diminuer la moindre recette, ce qui se traduirait par des augmentations supportées par les habitants des communes membres.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, **à la majorité des membres présents ou représentés** (2 CONTRE : Anne HERY-LE PALLEC, Pierre GODON), fixe ainsi qu'il suit les tarifs pour l'année scolaire 2020/2021 :

PISCINE	SIVOM	H. SIVOM
Ecoles (le créneau 40 mn pour 2 classes)		285.00 €
Association (1 heure) avec surveillance	179.00 €	321.00 €
Association (1 heure) sans surveillance	134.00 €	252.00 €
Association plongée, la séance		218.00 €
ESPACE FORME (18 ans et +)		
CCAS (16 personnes avec éducateur SIVOM)	174.00 €	
SALLE DES SPORTS		
Associations (1 heure)	13.00 €	
Associations (la journée)	70.50 €	
UNSS (la journée)	29.50 €	

V. TARIFS CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE – ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

Les tarifs de la carte « Conservatoire Musique et Danse » du SIVOM de la Région de Chevreuse sont établis en « année scolaire », soit de septembre à juin de l'année suivante. Le Président rappelle que 3 communes font partie de la carte « conservatoire » : Chevreuse, Choisel et Saint-Lambert-des-Bois.

La saison 2019/2020 a été très perturbée par la crise sanitaire du COVID-19. Depuis le 16 mars 2020, les cours de musique ont été dispensés à distance via internet (télétravail). Depuis le 3 juin 2020, les cours de musique ont repris en présentiel dans les locaux du conservatoire.



Les cours d'éveil musical et les cours de danse ont été supprimés totalement depuis le 16 mars. Pour ces groupes, il est proposé un « AVOIR » sur les réinscriptions 2020/2021. Au vu de cette crise sanitaire, il est proposé de ne pas augmenter les tarifs de la saison 2020/2021.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, **à l'unanimité des membres présents ou représentés**, fixe ainsi qu'il suit les tarifs du conservatoire musique et danse pour la saison 2020/2021 :

DANSE jazz, claquettes, classique	Chevreuse Choisel St Lambert	Autres communes	ADULTE Chevreuse Choisel St Lambert	ADULTES autres communes
1 cours de danse	250 €	404 €	266 €	430 €
2 cours de danse	433 €	686 €	450 €	712 €
3 cours de danse	594 €	930 €	611 €	957 €
cours complémentaire aux 3 cours	158 €	248 €	163 €	255 €
1995 et avant (25 ans et +)				
MUSIQUE instrument	Chevreuse Choisel St Lambert	Autres communes	ADULTE Chevreuse Choisel St Lambert	ADULTES autres communes
cours individuel 30 mn	539 €	999 €	555 €	1 027 €
cours individuel 45 mn	614 €	1 140 €	630 €	1 169 €
cours individuel 60 mn	691 €	1 281 €	707 €	1 310 €

MUSIQUE	Chevreuse, Choisel, St Lambert	Autres communes
Formation musicale (cours collectif)	160 €	258 €
Eveil musical (45 mn) (cours collectif)	160 €	258 €
MUSIQUE SCOLAIRE (Dampierre, Senlisse)	tarif mensuel (octobre à juin)	190 €

et décide une réduction de 20% sur les cotisations « enfants » (jusqu'à 20 ans compris) à partir du 2^{ème} enfant inscrit d'une même famille et propose un avoir pour les inscrits de la saison 2019/2020 sur une réinscription de la saison 2020/2021 :

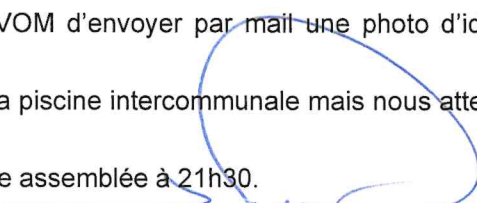
 Conservatoire de MUSIQUE	Chevreuse/Choisel/St Lambert	Autres communes
✓ Eveil musical :	30.00 €	60.00 €
 Conservatoire de DANSE enfant/adulte		
✓ 1 cours	60.00 €	110.00 €
✓ 2 cours	120.00 €	190.00 €
✓ 3 cours et +	170.00 €	260.00 €
✓ Cours complémentaire aux 3 cours	30.00 €	60.00 €

VI. QUESTIONS DIVERSES

Le Président demande à tous les élus du SIVOM d'envoyer par mail une photo d'identité (.jpeg) afin de mettre notre site internet à jour.

Le Président propose une visite technique de la piscine intercommunale mais nous attendrons une accalmie sanitaire pour l'organiser.

Aucune question diverse, le Président clos cette assemblée à 21h30.


Jacques PELLETIER
Président